



Document d'Entrée en Relation



VISIANCE

BOURG DE PEAGE (Siège)

95 Allée du Nyonsais
26300 BOURG DE PEAGE

LIMONEST

330 Allée des hêtres
Hall B
69760 LIMONEST

VOIRON

27 chemin de Montollier
« Le Temporis 3 »
38500 VOIRON

Le cabinet ALYANSE PARTENAIRES, adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, SARL au capital social de 176 475.00 €, immatriculé au RCS de ROMANS sous le numéro 482 556 123 dont le siège social est situé 95 Allée du Nyonsais – 26300 BOURG DE PEAGE.

04.75.05.88.90 / contact@visiance.pro / visiance.pro

Activités réglementées

Le cabinet Alyanse Partenaires est immatriculé au registre unique des intermédiaires e, assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 07005019 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivante

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d’investissements financiers¹ sont fournis de manière **non-indépendante** (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d’instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l’article L. 341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d’assurance et sociétés de gestion d’organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature commerciale : Nortia, Gresham Banque, Corum l’Épargne, CVE, KEYS, Novaxia, Transition Evergreen, LBO, Raizers

Liste non exhaustive

Courtage en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n’étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d’assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d’un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d’assurance avec lesquelles le cabinet travaille.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d’une entreprise d’assurance ou si une entreprise d’assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **Néant**

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2601 2018 000 029 180 délivrée par la CCI de la Drôme et permettant l’exercice de l’activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers

Courtier en opérations de banque et en services de paiement

Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d’affaires au titre de l’activité d’intermédiation en N-1 : **Néant**

Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d’un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**

SARL ALYANSE PARTENAIRES au capital de 176 475,00 € RCS ROMANS 482 556 123 SIRET n° 482 556 123 000 73

Enregistré à l’ORIAS sous le numéro 07005019 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance, intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement positionné en catégorie de courtier, Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l’Autorité des Marchés Financiers. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n° CPI 2601 2018 000 029 180 délivrée par la préfecture de Valence. Garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD – 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9. NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR. Activité de démarchage bancaire et financier.

Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille :

- SOCIETE GENERALE
- CREDIT AGRICOLE
- BANQUE POPULAIRE
- CREDIT MUTUEL

Liste non exhaustive

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité



Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de gouvernance, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Informations sur les modes de communication



Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles



Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par M. PENARD Alain en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter sur l'adresse email : rgpd@visiance.pro

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Assurance professionnelle



Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

SARL ALYANSE PARTENAIRES au capital de 176 475,00 € RCS ROMANS 482 556 123 SIRET n° 482 556 123 000 73

Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07005019 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance, intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement positionné en catégorie de courtier, Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n° CPI 2601 2018 000 029 180 délivrée par la préfecture de Valence. Garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD – 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9. NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR. Activité de démarchage bancaire et financier.

Litiges

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Je soussigné(e) \$TITRE_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature du client

A SIGNER